

LA MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE : BILAN ET EXTENSION DE SON CHAMP D'APPLICATION

Une présentation pour les collectivités territoriales



LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

EN COLLABORATION AVEC LE CENTRE DE
GESTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Se donnent rendez-vous pour échanger

Seront présents :



Monsieur le Président ainsi
que plusieurs acteurs du CDG
64

Maître Crépin, Médiatrice
expérimentée

Madame Réaut, Magistrate
référente Médiation

DES RÉPONSES AUX QUESTIONS DES ÉLUS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE



RENDEZ-VOUS AU CDG 64

JEUDI 16 JUIN 2022

DE 12H30 À 13H30



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE PAU